

Délibération n°39

relative à l'approbation du compte-rendu de l'AG du 26/11/2024

Les membres de l'AG CMA BFC, réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Dijon, le 23 juin 2025 :

VU l'article 10 du Règlement intérieur de la CMA BFC

DÉCIDENT d'approuver à l'unanimité le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 26 novembre 2024



Dijon, le 23/06/2025

**Le Président de Chambre de
Métiers et de l'Artisanat BFC**